REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délib n° 02.17-09-2012
AR S/Préf. : 20-09-12

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation :
11-09-2012

Date d'affichage :
11-09-2012

Objet :

Déclaration préalable à l'édification d'une clôture

De la commune **HARBONNIERES**

Séance du 17 septembre 2012

L'an deux mille douze, le 17 septembre, à 18h30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion sous la présidence de Mr Ventelon Régis, maire.

Etaient présents : MM Ventelon Régis, Target Manoli, Jacquemin Jacques, Sciascia Isabelle, Defruit Benoît, Schiettequatte Luc, Horquin Thierry, Vandenberghe Nicolas, Soyer Nadège, Lengrand William, Ferreira Angélo Berard Jean-Claude
Absents représentés : /

Etaient absents : MM. Dejaeger Mélanie, Fialex Françoise, Joron Patricia
Mme Sciascia est nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des Collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R421-12
Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.
Considérant la nécessité de conserver l'unicité des règles d'urbanisme applicable sur l'ensemble de la commune.

Après délibération et vote (votants : 12 – pour : 12), le conseil municipal décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 18 septembre 2012

Le maire,
Mr Ventelon Régis,

MAIRIE D'HARBONNIERES 80131 (Somme)

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture de Montdidier le 20/09/12
Et publication du
Notifié le

Isabelle Mourier

De: AR Controle Legal Montdidier (PREF80) <ar-controlelegal.montdidier@somme.gouv.fr>
Envoyé: jeudi 20 septembre 2012 10:26
À: MAIRIE HARBONNIERES
Objet: AR-HARBONNIERES

ACCUSE RECEPTION

Il est donné accusé réception à la commune d'HARBONNIERES

de l'envoi des actes suivants :

- délibération n°01.17-09-2012 relative au renouvellement d'une ligne de trésorerie
- délibération n°02.17-09-2012 relative à la déclaration préalable à l'édification d'une clôture

reçus le 20/09/2012

Sous-Préfecture de Montdidier
Section chargée des relations avec les collectivités locales